

Chasse et technologie : les documents officiels



Nous possédons une multitude de permis. La chasse et la législation sur les armes à feu en ajoutent. Nous devons avoir avec nous plusieurs d'entre eux.

J'ai pris l'habitude, il y a de très nombreuses années, de tenir une liste à jour du contenu de mon porte-cartes. Ça m'a été utile à deux reprises : une fois où je me suis fait voler mon porte-carte et une autre où je l'ai perdu. En ayant une liste à jour, il est facile de savoir avec exactitude ce qu'on a perdu. De plus, cela facilite la communication avec les émetteurs de cartes et de permis pour les annuler/renouveler, car on a sous la main le détail des informations de ces documents.

Au début, avant d'utiliser un agenda électronique, puis un téléphone intelligent, je tenais à jour cette liste sur une feuille de papier.

Depuis l'utilisation des appareils électroniques, je numérise mes cartes et permis et les conserve dans ces appareils. J'utilise une application qui se nomme mSecure 5 laquelle facilite la gestion de tous mes mots de passe (près de 200). Avec cette application, lorsque j'ajoute ou modifie une fiche à l'aide d'un de mes appareils, cette fiche est automatiquement mise à jour sur tous mes autres appareils que ce soit ordinateur, tablette ou téléphone. Les données sont encryptées et protégées par un mot de passe.

Je suis persuadé qu'il en existe plein d'autres tout aussi intéressantes. Cette application permet de mettre en mémoire et de lire divers formats de fichiers à l'aide d'un cellulaire.

Je numérise donc tous mes permis, passeport et mes enregistrements d'armes, j'en conserve une copie encryptée dans tous mes appareils.

Bien sûr, la version électronique de ces documents n'a pas encore de valeur légale, mais ça peut simplifier ma vie si j'en avais besoin alors que je n'ai pas mon porte-cartes avec moi et qu'un représentant de la loi me les réclame.

J'ai également pris l'habitude de mettre la version PDF des règlements de la chasse et des cartes géographiques associées; ça me permet de les consulter à tout moment et de résoudre élégamment des désaccords au camp...



Texte et photomontage : Louis Cimon

La version PDF des règlements provinciaux n'est pas facile à trouver, elle est à :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/pdf/impression/reglementation-chasse.pdf>

On retrouve les cartes et les périodes de chasse à :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/impression/index.asp>

Le règlement sur la chasse aux oiseaux migrateurs se trouve à :

https://laws.justice.gc.ca/PDF/C.R.C.,_c._1035.pdf

Et sa version abrégée à :

<https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/oiseaux-migrateurs-migratory-bird/arcom-mbhrs/qc/CW71-11-5-2020-fra.pdf>

Enfin, un dernier mot relatif aux technologies de communication : je vous invite à télécharger l'application de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), Zone chasse, disponible tant pour les appareils Android que pour ceux d'Apple. Cette application est utilisable n'importe où, même sans connexion internet.

<http://zonechasse.com>

On y retrouve zones et périodes de chasse, heure du lever et coucher du soleil, réglementation sur les engins, identification, l'habitat et répartition, conseils de chasse et recettes.

Bonne chasse.

Louis Cimon

